forus CONNECT SUPPORT INFLUENCE

# Contribuer au développement des capacités de la société civile et des parties prenantes pour une mise en œuvre réussie de l'Agenda 2030

# Analyse des ENV 2017 et 2018 afin d'évaluer les activités des gouvernements nationaux dans ce domaine

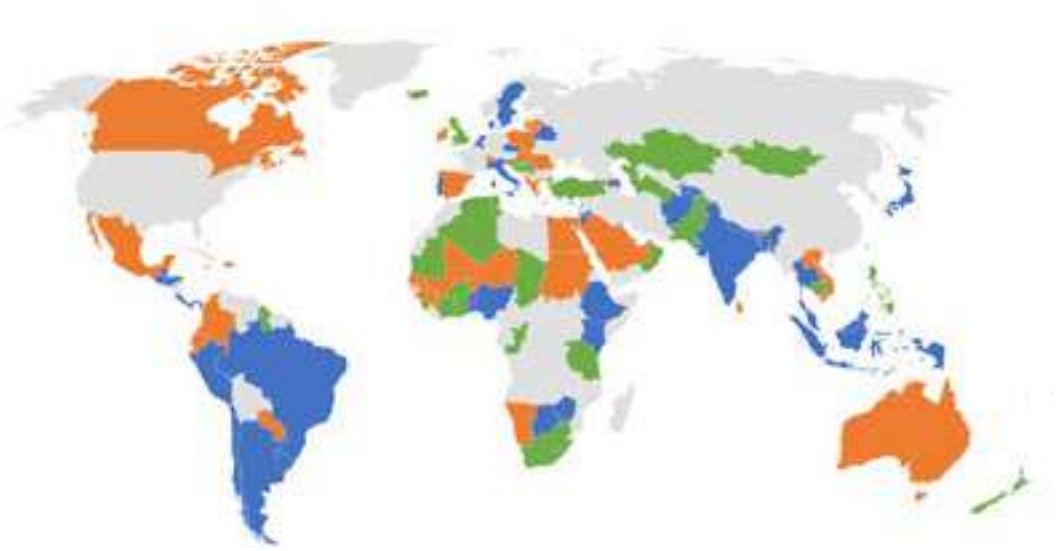

● 2017 ● 2018 ● 2019

Graphique 1 ENV présentés en 2017/2018/2019

# RÉSUMÉ ANALYTIQUE

## Principales conclusions

- **L'expression générale « développement des capacités » a été utilisée pour décrire tout ce qui va de l'éducation à la formation professionnelle** au sein des Examens nationaux volontaires (ENV) soumis par les gouvernements en 2017/2018.

- **L'adoption d'une définition bien plus claire du « développement des capacités » en rapport avec l'Agenda 2030 s'avère nécessaire**, pour tenir compte non seulement des 17 objectifs et cibles, mais aussi de la vision ambitieuse et des principes potentiellement transformateurs contenus dans le préambule et dans la déclaration de l'Agenda 2030.

- **Le développement des capacités des parties prenantes nationales associées à l'Agenda 2030, et notamment de la Société civile, s'avère hétérogène, fragmenté, irrégulier et souvent inexistant**, au vu de l'analyse effectuée par Forus des ENV soumis par les gouvernements au Forum politique de haut niveau pour le développement durable (FPHN) en 2017 et 2018.

- **Le non-respect par les gouvernements des engagements clairs contenus dans l'Objectif 17 du programme concernant le renforcement des capacités de la société civile et d'autres parties prenantes est difficile à comprendre**, étant donné qu'un développement des capacités dûment conçu et planifié pourrait améliorer grandement la capacité des différents groupes de parties prenantes à suivre la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et à y contribuer.

- **Une identification systématique et objective des besoins en termes de développement des capacités des différents groupes de parties prenantes, y compris la société civile, est prioritaire**, étant donné que cela fait déjà quatre ans que la communauté internationale a entamé la phase de mise en œuvre de ce programme universel, dont les objectifs et cibles ambitieux doivent être atteints d'ici 2030.

## Recommandations clés

- **Il conviendrait d'arrêter une définition claire de la notion de « développement des capacités » au niveau de l'ensemble des États membres des Nations Unies, pour faciliter l'établissement de rapport en la matière dans les ENV**

- **Le développement des capacités des différents groupes de parties prenantes associées à l'Agenda 2030 devrait être soumis à un système de coordination mondial à plusieurs niveaux, dans le cadre duquel la société civile et d'autres parties prenantes joueraient un rôle essentiel.**

- **Un fonds mondial devrait être mis en place dans le cadre de la mise en œuvre de l'Objectif 17, afin de promouvoir le développement et le renforcement des capacités des différents groupes de parties prenantes.**

- **Les besoins en termes de développement des capacités devraient être déterminés par chacun des groupes de parties prenantes, sur la base de l'intégralité de l'Agenda 2030, y compris ses principes et sa déclaration.**

- **Des indicateurs nationaux, régionaux et mondiaux devraient être conçus, afin d'identifier dans quelle mesure le développement des capacités de la société civile et d'autres groupes de parties prenantes a été favorisé à chaque niveau, y compris un indicateur qui mesurerait, tous les ans, les ressources financières allouées au développement des capacités en faveur de la société civile.**

- **Davantage d'efforts en matière de développement des capacités devraient être déployés au niveau régional, impliquant diverses parties prenantes, afin de promouvoir plus de partenariats en rapport avec les domaines régionaux prioritaires de l'Agenda 2030.**

- **Il conviendrait de créer des espaces officiels au sein des forums régionaux/internationaux officiels consacrés aux échanges et à l'apprentissage innovants entre pairs entre les OSC et d'autres parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030.**

- **Il y aurait lieu d'encourager le développement conjoint des capacités des différents groupes de parties prenantes, dans les forums internationaux, régionaux et nationaux, afin de faciliter l'échange d'expertises et de promouvoir l'apprentissage entre pairs.**

# Introduction

***« Un suivi et un examen effectifs de l'Agenda 2030 par le biais de l'apprentissage entre pairs s'avèrent essentiels pour une action renouvelée et l'obtention de progrès dans la réalisation d'ODD ambitieux et interdépendants ».***[1]
LIU Zhenmin (Secrétaire général adjoint pour le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies - DAES)

**Les Examens nationaux volontaires**

Le Forum politique de haut niveau (FPHN) a mis en place un processus d'élaboration Examens nationaux volontaires (ENV)), qui est devenu un outil pour l'examen et la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des Objectifs de développement durable (ODD) y afférents. Entre 2016 et 2018, 111 ENV ont été soumis par les gouvernements au FPHN, et 48[2] examens supplémentaires seront présentés en 2019. Depuis sa création, le système d'examen par les pairs du FPHN a été utilisé par les gouvernements pour suivre les progrès enregistrés par leurs pays dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des objectifs de développement durable prévus dans ce dernier, ainsi que pour apprendre des expériences et des bonnes pratiques partagées par d'autres gouvernements.

**L'Objectif 17 et le développement des capacités des parties prenantes**

Le développement des capacités s'avère essentiel pour réaliser les objectifs fixés dans l'Agenda 2030. L'Objectif 17 est donc fondamental pour la réussite de l'Agenda 2030 et pour la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable. L'Objectif 17 reconnaît le rôle du Développement des capacités[3] en tant que moyen important de mise en œuvre de l'Agenda 2030. Bien que la société civile ne soit pas expressément mentionnée à ce propos, il semble clair que le besoin d'améliorer le développement des capacités de l'ensemble des groupes de parties prenantes impliqués dans le suivi et la mise en œuvre de l'Agenda 2030 est reconnu.

**Le point 63 de la Déclaration de l'Agenda 2030 stipule :**
*« Les mécanismes visant à **améliorer et à rendre accessibles, à l'échelle mondiale, les connaissances et les techniques, ainsi que le renforcement des capacités, revêtent également un caractère essentiel.** Nous nous engageons à assurer la cohérence des politiques et à créer des conditions favorables à la mise en œuvre du développement durable à tous les niveaux et par tous les acteurs, ainsi qu'à revitaliser le Partenariat mondial pour le développement durable ».*

**La cible 17.9 de l'Objectif 17 prévoit, quant à elle, ce qui suit :**
*« Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le **renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement** et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire ».*

**Au sens de la cible 17.18 :**
*« D'ici à 2020, **apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement,** notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays ».*

**Pour ce qui est des transferts de technologies, le point 70 de la Déclaration de l'Agenda 2030 dispose ce qui suit :**
*« Le groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable sera chargé de promouvoir la coordination, la cohérence et la coopération s'agissant des initiatives prises par le système des Nations Unies en la matière, de renforcer les synergies et l'efficacité, et, **en particulier, les initiatives de renforcement des capacités.** En tirant parti des ressources existantes, il collaborera avec 10 représentants de la société civile, du secteur privé et des milieux scientifiques pour préparer les réunions du forum multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable et contribuera à l'élaboration et au lancement de la plateforme en ligne ; il formulera des propositions concernant les modalités du forum et de la plateforme en ligne ».*

*« Le forum multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable (...) facilitera l'interaction, la mise en relation des parties prenantes et la création de réseaux entre elles et de partenariats multipartites ; il permettra de définir et d'examiner les besoins et les lacunes technologiques, notamment en matière de coopération scientifique, d'innovation et de **renforcement des capacités,** et aussi de faciliter l'élaboration, le transfert et la diffusion de technologies appropriées pour la réalisation des objectifs de développement durable ».*

1 LIU Zhenmin (Secrétaire général adjoint pour le DAES), Manuel de préparation des Examens nationaux volontaires, Édition 2019 - URL : https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/20872VNR_hanbook_2019_Edition_v4.pdf
2 8 pays soumettent un rapport pour la deuxième fois.
3 Aux fins du présent document, les expressions « renforcement des capacités » et « développement des capacités » décrivent un processus identique et seront englobées dans l'expression générique « développement des capacités ».

**Le point 74(h) de la Déclaration de l'Agenda 2030 concernant le suivi et l'examen, précise ce qui suit :**
« Ils nécessiteront ***un appui accru au renforcement des capacités des pays en développement,*** en vue notamment d'étoffer les systèmes de collecte de données et les programmes d'évaluation nationaux dans les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays à revenu intermédiaire ».

Il convient de bien réfléchir à la façon dont les engagements divers contenus dans l'Objectif 17 concernant le développement des capacités pourraient être honorés au mieux pour les différents groupes de parties prenantes, à la lumière de leurs besoins et répartitions géographiques divers, mettant un accent particulier sur les régions du monde où les capacités s'avèrent faibles en raison du manque de ressources et des possibilités de développement des capacités restreintes, voire inexistantes.

**Analyse du contenu en matière de développement des capacités des ENV 2017 et 2018**

Dans ces conditions, Forus s'est livré à une analyse des ENV 2017 et 2018, afin de déterminer la façon dont le développement des capacités est mis en œuvre par les gouvernements nationaux, et qui en sont les bénéficiaires.

La méthodologie utilisée aux fins de cette analyse a consisté à rassembler toutes les informations sur le développement des capacités contenues au sein des4 ENV 2017 et 2018, ainsi qu'à comprendre et à classer les différents types de développement des capacités mentionnés et les groupes cibles, à tirer des conclusions sur les efforts en matière de développement des capacités des gouvernements, tels que reflétés dans leurs Examens nationaux volontaires et à formuler des recommandations pour l'avenir.

# Le développement des capacités dans les Examens nationaux volontaires 2017

**Conclusions générales**

- 43 ENV ont été soumis en 2017 (dont 9 n'évoquent absolument pas le développement des capacités).
- Sur les 34 examens qui abordent la question, 11 le font en mentionnant le besoin de développer les capacités en rapport avec la mise en œuvre des ODD, mais sans qu'un système ait été instauré à cette fin.
- Sur les 23 ENV restants, 11 évoquent le développement des capacités comme l'un des outils de la coopération internationale utilisés pour les pays à faible revenu/en développement.
- Lorsque des efforts en matière de développement des capacités sont évoqués dans les ENV 2017, ils avaient été principalement organisés dans le cadre d'une perspective axée sur un projet, se concentrant largement sur l'obtention de résultats concrets et des activités liées aux objectifs, et non sur le développement des capacités en tant que tel.

**Le Japon par exemple : « Le Japon continue de fournir de l'assistance technique pour renforcer les capacités en matière de politique et d'administration fiscale, en partenariat avec des organisations internationales et dans des contextes bilatéraux. Par exemple, le gouvernement du Japon invite des praticiens des autorités fiscales de pays en développement au Japon, où des séminaires sont organisés sur l'amélioration de la politique et de l'administration fiscale. Nous dépêchons aussi des experts de l'Administration fiscale japonaise dans des pays en développement, dans le cadre de programmes d'aide de l'Agence japonaise de coopération internationale ».**

- Les objectifs du développement des capacités mentionnés dans les ENV de 2017 demeurent vagues, la plupart des efforts consentis en la matière étant évoqués en rapport avec la coopération internationale avec les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement et les « pays du Sud ».[5]

4 Les ENV analysés au sein du présent document concernent les pays indiqués ci-dessous. 2017 : Afghanistan, Argentine, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Bélize, Bénin, Biélorussie, Botswana, Brésil, Chili, Costa Rica, Chypre, Danemark, El Salvador, Éthiopie, Guatemala, Honduras, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Monaco, Népal, Nigeria, Panama, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Qatar, République tchèque, Slovénie, Suède, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Uruguay, Zimbabwe. 2018 : Albanie, Andorre, Arabie Saoudite, Arménie, Australie, Bahamas, Bahreïn, Bénin, Bhoutan, Canada, Cap Vert, Colombie, Égypte, Émirats Arabes Unis, Équateur, Espagne, État de Palestine, Grèce, Guinée, Hongrie, Irlande, Jamaïque, Kiribati, Lettonie, Liban, Lituanie, Mali, Malte, Mexique, Namibie, Niger, Paraguay, Pologne, Qatar, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Roumanie, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suisse, Togo, Uruguay, Vietnam.
5 ENV du Brésil présentée en 2017 : https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/15806Brazil_English.pdf

**C'est ainsi, par exemple, qu'il est indiqué dans le rapport de Monaco ce qui suit : « Entre 15 % et 20 % de l'APD de Monaco va aux organisations internationales, afin de contribuer à la mise en œuvre de leurs programmes en faveur des pays les moins avancés (PMA). Le soutien financier vise notamment à renforcer les capacités des PMA. Le développement des capacités dans les pays en développement est également mis en avant pour certains ODD. Concernant l'action sur le climat (ODD 13), le rapport note que le gouvernement a développé des mesures d'aide pour l'adaptation et le renforcement des capacités des pays les plus vulnérables et notamment des petits États insulaires en développement (PEID). Sur les partenariats pour les objectifs (ODD 17), le rapport indique que le pays soutient le programme BIRDY de l'Institut Pasteur à Madagascar de lutte contre la résistance aux antibiotiques. Le programme devrait être étendu à d'autres pays à faible revenu et inclure des formations au profit des jeunes scientifiques chercheurs dans ces derniers ».**

- Les objectifs prioritaires en matière de développement des capacités, lorsqu'ils sont mentionnés dans les rapports, concernent, pour la plupart, les fonctionnaires gouvernementaux aux niveaux national, local et municipal.

**C'est ainsi, par exemple, qu'au Kenya : « Le gouvernement a développé un Cadre national pour le renforcement des capacités dans le but de repositionner le service public afin d'améliorer les niveaux de service et d'assurer une approche de la prestation des services axée sur les citoyens. Le Conseil des gouverneurs (l'organe représentatif de l'ensemble des gouverneurs du pays) est, lui aussi, impliqué dans le renforcement des capacités en matière d'ODD à un niveau décentralisé, en collaboration avec le gouvernement national. Des fonctionnaires en charge du budget et de la planification au niveau infranational ont été formés. L'accent a été placé sur la Formation des formateurs, lesquels formeront d'autres personnes au sein de leurs institutions respectives ».**

- Les pays qui évoquent des besoins en matière de développement des capacités le font principalement pour les capacités de mise en œuvre des ODD, surtout dans les domaines de la gouvernance, du renforcement institutionnel, du suivi des politiques publiques et de la durabilité environnementale.

**Par exemple, en Jordanie : « La Jordanie a développé une Feuille de route pour mettre en œuvre l'Agenda 2030, axée sur la sensibilisation de la communauté, la hiérarchisation et la modélisation, le développement des capacités, l'intégration au sein des cadres de planification nationaux et infranationaux, les estimations des coûts, le renforcement des systèmes statistiques nationaux, leur suivi et leur évaluation ».**

**Le développement des capacités de la Société civile**

Il convient de noter que sur les 43 ENV présentés en 2017, seuls 5 d'entre eux mentionnaient le développement des capacités de la société civile, qui est l'une des principales parties prenantes de l'Agenda 2030.

- Les Maldives assurent un développement des capacités au profit des journalistes, pour la « médiatisation » des ODD.
- Le gouvernement éthiopien indique que des activités de développement des capacités ont été proposées aux « institutions et associations robustes de femmes ».
- Au Nigeria, des activités de développement des capacités ont été proposées par des Organisations de la société civile (OSC) au profit d'OSC et d'autres parties prenantes, concernant l'ODD 4.
- En Inde, des OSC, des coalitions d'OSC et le gouvernement ont organisé des activités de développement des capacités concernant la sensibilisation aux ODD.
- Enfin, le Portugal a proposé aux OSC des activités de développement des capacités par le biais de partenariats avec plusieurs parties prenantes dans des pays partenaires.

## Le développement des capacités dans les Examens nationaux volontaires 2018

**Conclusions générales**

- Sur les 46 ENV soumis en 2018, 9 ne mentionnent absolument pas le développement des capacités. Sur les 37 rapports qui évoquent la question, 5 mentionnent le besoin de développement des capacités en rapport avec la mise en œuvre des ODD, mais sans qu'il n'existe de système en place à de tels effets.

- Sur les 32 ENV restants, 8 abordent le développement des capacités exclusivement en tant qu'outil de coopération internationale dans les relations avec les pays à faible revenu/en développement.

- En 2018, les efforts en matière de développement des capacités ont été principalement organisés dans le cadre d'une perspective axée sur des projets. Ils se sont concentrés largement sur l'obtention de résultats concrets et la réalisation d'activités associées aux différents objectifs des projets, au lieu de porter sur le développement des capacités en tant que tel.

**C'est ainsi, par exemple, qu'au Mexique : « Le Programme pour la réduction des risques de catastrophes naturelles et le Guide pour la résilience urbaine, conçus par SEDATU, contribuent à un développement sûr et résilient dans les régions vulnérables du sud-est du Mexique, par le biais du renforcement des capacités ».**

- Les cibles de ces efforts en matière de développement des capacités ont été principalement les fonctionnaires gouvernementaux et du secteur public, y compris dans le cadre des programmes fournis par des pays à revenu élevé au profit des pays en développement et à faible revenu.

**Par exemple, à Singapour : « Dans le domaine des capacités en matière de gestion des risques de catastrophe, Singapour a coopéré avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNISDR) pour mener deux cours conjoints de formation spécialisée pour 17 pays. Les cours de formation fournissaient une assistance et des connaissances pratiques pour la mise en œuvre du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Nous avons également collaboré avec l'Agence internationale japonaise de coopération (JICA) pour améliorer les capacités en matière de gestion des risques de catastrophe d'autres pays, par le biais du Cours sur la réduction des risques de catastrophe et d'intervention. Depuis son lancement en 2015, plus de 50 fonctionnaires gouvernementaux issus de 13 pays ont été formés ».**

- Les pays qui évoquaient des besoins en matière de développement des capacités dans leurs ENV pensaient principalement à la mise en œuvre des ODD en rapport avec la collecte et l'analyse des données, la gestion, le financement, la durabilité environnementale et la réduction des risques de catastrophe.

**Le Bhoutan par exemple : « Bien que les efforts déployés en matière de développement des capacités en faveur des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) aient donné lieu à des améliorations considérables en termes de qualité et de disponibilité des données au Bhoutan, des difficultés subsistent en matière de coordination. La communication et la coordination limitée existant au sein des systèmes statistiques nationaux constituent une source majeure de problèmes en matière de données. Le manque de coordination parmi les producteurs nationaux de données peut donner lieu à la communication d'informations incohérentes ou contradictoires aux agences statistiques internationales. Différentes sources produisent des données différentes, car les définitions et les contextes opérationnels sous-jacents varient. L'utilisation de sources différentes implique également que les données sont actualisées de façon irrégulière et que les périodes de référence peuvent différer. Dans ces conditions, l'amélioration de la coordination entre les ministères sectoriels et les BNS (Bureaux Nationaux de Statistiques) constitue une priorité. Les BSN et l'équipe-pays des Nations Unies ont réalisé récemment une Modélisation de l'écosystème des données au Bhoutan, afin d'identifier les lacunes concernant les données requises pour le 12ème plan quinquennal et pour les ODD. L'exercice de modélisation a permis de conclure que la Coordination constitue l'un des problèmes principaux qui limitent l'écosystème des données, notamment au vu du caractère décentralisé du système statistique national. L'exercice de modélisation a conclu également à la nécessité de mettre à jour les capacités des ressources humaines à tous les niveaux du gouvernement, notamment au niveau local, ainsi qu'au besoin de développement des capacités avec des ressources financières plus prévisibles et appropriées ».**

- Souvent, le développement des capacités en rapport avec l'Agenda 2030 n'est évoqué que lorsque le pays concerné perçoit de l'aide internationale/au développement. Citons, à titre illustratif, le cas de l'Azerbaïdjan, où des activités de développement des capacités ont été organisées par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) concernant la mise en œuvre des ODD aux niveaux local et international, tandis que les efforts gouvernementaux nationaux en matière de développement des capacités se sont concentrés sur la réponse aux besoins statistiques et institutionnels.

- D'autres parties prenantes consentent, elles aussi, des efforts en termes de fourniture d'activités de développement des capacités en rapport avec l'Agenda 2030. Les organisations de la société civile qui travaillent sur des domaines thématiques particuliers semblent

être en passe de tenter d'organiser des activités de développement des capacités concernant leurs domaines d'expertise. C'est ainsi, par exemple, qu'au Nigeria, la coalition Civil Society Action Coalition of Education for All (CSACCEFA) a organisé des ateliers pour le développement des capacités au profit de 60 parties prenantes nationales du secteur de l'éducation sur l'ODD 4. Les participants incluaient des OSC, des jeunes et des fonctionnaires gouvernementaux du secteur de l'éducation. Néanmoins, sur le plan national, les Partenaires du développement[1] (Par exemple, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) du système des Nations Unies au Nigéria; le programme de partenariat d'État pour la redevabilité, la réactivité et les capacités (SPARC), le Département britannique du développement international (DFID), une sélection de membres des MDA, des États et d'autres parties prenantes) du gouvernement fédéral nigérian travaillent en partenariat avec ce dernier pour fournir de l'assistance technique et des activités de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de projets et de programmes gouvernementaux identifiés, sans impliquer forcément les acteurs de la société civile concernés dans le processus.

**Le développement des capacités de la Société civile**

Sur les 46 ENV présentés en 2018, seulement 5 mentionnent le développement des capacités au profit de la société civile, qui est pourtant l'une des principales parties prenantes dans le cadre de l'Agenda 2030.

- **Le gouvernement du Cap Vert** indique, dans son ENV, qu'il fournit des activités de développement des capacités pour la société civile pour favoriser l'accès à de nouvelles sources de financement et la collecte de fonds.

- **Le Sénégal** organise des activités de développement des capacités au profit des fonctionnaires gouvernementaux, des services étatiques, des fonctionnaires locaux élus, du secteur privé, de la société civile et des partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre et le contrôle des ODD.

- **En Lituanie,** le développement des capacités de la société civile se concentre sur le genre, la liberté des médias et le pluralisme.

- **Le Bénin** a mis en place un programme exclusif pour la société civile, afin de fournir à cette dernière des activités de développement des capacités pour qu'elle prenne part aux processus consultatifs appelés « Cadre de concertation des Organisations de la Société Civile ».

- **La Slovaquie** propose des activités de développement des capacités dans des pays partenaires, afin d'aider ces derniers à développer leurs propres programmes de développement des capacités pour la société civile.

## Conclusions

- **Le processus afférent aux Examens nationaux volontaires est un mécanisme qui devrait rendre possible la redevabilité et la réalisation de progrès continus dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 aux niveaux local, national, régional et mondial.**

- **Le développement des capacités de l'ensemble des parties prenantes et l'émergence de partenariats à plusieurs parties prenantes s'avèrent essentiels pour la réussite. Néanmoins, en 2019, il est à noter que les efforts des gouvernements en matière de développement des capacités en matière de suivi et de mise en œuvre de l'Agenda 2030 n'ont pas englober tous les groupes de parties prenantes. Ces efforts semblent cibler largement les fonctionnaires gouvernementaux, les organisations de la société civile y étant rarement incluses.**

- **En outre :**
  - **Nulle définition claire ou largement acceptée de la notion de « développement des capacités » n'éclaire les ENV.**
  - **Les activités proposées en matière de développement des capacités en rapport avec l'Agenda 2030/les ODD s'avèrent hétérogènes et fragmentées dans de nombreux pays, indépendamment des niveaux de revenus.**

  - **37,8 % des ENV n'évoquent pas du tout le développement des capacités ou se bornent à noter un besoin en la matière, au lieu d'informer sur les progrès accomplis à cet égard.**

- **L'éducation et la formation officielles sont souvent considérées comme étant des activités de développement des capacités dans les ENV, même lorsque celles-ci ne présentent pas de rapport direct avec l'Agenda 2030.**

- **Souvent, les gouvernements mettent en avant les efforts en matière de développement des capacités dans le cadre de la coopération internationale, sans mentionner ce dernier dans leurs contextes nationaux. Il en est ainsi en dépit de la nature universelle de l'Agenda 2030 et de la nécessité des ENV pour refléter les progrès accomplis dans sa mise en œuvre aux niveaux aussi bien national qu'international.**

1 ENV 2017 du Nigéria https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/16029Nigeria.pdf

- Tous les groupes de parties prenantes ne sont pas représentés de manière égale dans les efforts en matière de développement des capacités déployés sur le plan national. Souvent, la société civile est totalement absente de ces initiatives.

- Les ENV font rarement allusion à des possibilités de développement conjoint des capacités des différentes parties prenantes en tant que stratégie de création et de renforcement de partenariats à plusieurs parties prenantes, et cela alors même que ce type de stratégie pourrait s'avérer extrêmement productif.
- Les ENV soumis en 2017 et 2018 n'évoquent pas d'initiatives de développement des capacités au niveau régional. Il en est ainsi en dépit du fait qu'il existe de nombreuses possibilités, sur le plan régional, par exemple, lors des forums régionaux pour le développement durable des Nations Unies, pour organiser des forums innovants de développement des capacités, comme des « laboratoires ENV », dans le cadre desquels diverses parties prenantes, dont les gouvernements, pourraient participer et convenir des priorités régionales.

- Il semble exister peu de coordination entre les gouvernements et les OSC nationales pour s'assurer que le développement des capacités en rapport avec l'Agenda 2030 devienne une priorité. Seulement 8,9 % des ENV soumis en 2017 et 2018 mentionnent le développement des capacités au profit de la société civile.

- Souvent, lorsque des activités de développement des capacités sont proposées à des pays tiers, celles-ci impliquent le déplacement d'experts dans ces pays pour fournir une formation, au lieu de former les dirigeants locaux à de tels effets. Il s'agit-là d'une approche étriquée et pas très durable du développement des capacités.

- Il s'avère difficile d'évaluer le type de développement des capacités en rapport avec l'Agenda 2030 existant dans les pays à faible revenu/revenu intermédiaire, car, à ce jour, ces pays ont moins participé au processus des ENV.
  2017 : 16 ENV concernant des pays à faible revenu/revenu intermédiaire contre 26 pour des pays à revenu moyen élevé et revenu élevé.
  2018 : 15 ENV concernant des pays à faible revenu/revenu intermédiaire contre 30 pour des pays à revenu moyen élevé et revenu élevé en 2018.

- Il n'existe pas d'indicateurs spécifiques pour évaluer la mesure dans laquelle des activités de développement des capacités en rapport avec l'Agenda 2030 ont lieu dans un pays ou dans une région donnée chaque année. Il n'existe pas, non plus, d'éléments factuels permettant d'affirmer que des référentiels ont été mis en place à l'avance pour mesurer l'impact des initiatives de développement des capacités à quelque niveau que ce soit. Toutes les évaluations semblent se faire « post hoc ».

- Les Objectifs 16 et 17 sont le plus fréquemment mentionnés dans le cadre des efforts en matière de développement des capacités évoqués au sein des ENV de 2017 et 2018.

# Recommendations

## 1
L'ensemble des États membres des Nations Unies devraient arrêter d'un commun accord une définition claire de la notion de « développement des capacités », laquelle permettrait d'éclairer les examens sur les progrès accomplis en matière de développement des capacités au sein des ENV soumis au Forum politique de haut niveau.

## 2
Le développement des capacités des différents groupes de parties prenantes en rapport avec l'Agenda 2030 devrait être coordonné, et la société civile, ainsi que d'autres parties prenantes, devraient être pleinement impliquées dans la conception d'un système mondial de coordination du développement des capacités à plusieurs niveaux.

## 3
Un fonds mondial devrait être mis en place pour promouvoir le renforcement et le développement des capacités des différents groupes de parties prenantes, notamment de la société civile, ainsi que pour les soutenir dans la mise en œuvre, la supervision, l'examen et le suivi de l'Agenda 2030. Il importerait, dans le cadre du développement de ce système de financement, de tenir compte du caractère universel de l'Agenda, ainsi que de la diversité des besoins exprimés par la société civile des différentes régions.

## 4
Les besoins en termes de développement des capacités devraient être déterminés par chaque groupe de parties prenantes, sur la base de la totalité de l'Agenda 2030, y compris ses Principes et sa Déclaration, ainsi que les 17 objectifs individuels et les cibles y afférentes.

## 5
Des indicateurs nationaux, régionaux et mondiaux devraient être élaborés, pour indiquer dans quelle mesure le développement des capacités de la société civile et d'autres groupes de parties prenantes a été rendu possible à chaque niveau, y compris un indicateur associé à l'Objectif 17 (moyens de mise en œuvre), qui mesurerait les ressources financières annuelles allouées au développement des capacités de la société civile.

## 6
Les ENV devraient aborder les efforts en matière de développement des capacités consentis chaque année aux niveaux local et national, ainsi que dans le cadre de la coopération internationale.

## 7
Les efforts en matière de développement des capacités devraient être renforcés sur le plan régional, en impliquant diverses parties prenantes et associés aux domaines prioritaires régionaux de l'Agenda 2030.

## 8
Il conviendrait de créer des espaces officiels au sein des forums régionaux/internationaux officiels consacrés aux échanges et à l'apprentissage innovants entre pairs entre les OSC et d'autres parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

## 9
Des activités de développement conjoint des capacités des différents groupes de parties prenantes devraient être encouragées dans les forums internationaux, régionaux et nationaux, afin de faciliter l'échange d'expertise et de promouvoir l'apprentissage entre les pairs.

Retrouvez l'intégralité du rapport des ENV 2017 & 2018 : http://forus-international.org/en/influence/agenda-2030-hlpf

http://forus-international.org/fr
contact@forus-international.org
@Forus_Int
Forus international

Forus, précédemment nommé Forum international des Plateformes Nationales d'ONG (IFP/FIP) est un réseau qui regroupe 69 Plateformes Nationales d'ONG et 7 Coalitions Régionales issues de tous les continents, représentant plus de 22 000 ONG œuvrant activement à l'échelle locale et internationale pour le développement, la défense des droits de l'homme et la lutte contre les problèmes environnementaux.

Cette publication a été élaborée avec le soutien de l'Union européenne. Le contenu de cette publication relève de la responsabilité exclusive de Forus et ne reflète en aucun cas le point de vue de l'Union européenne.